Image not found or type unknown

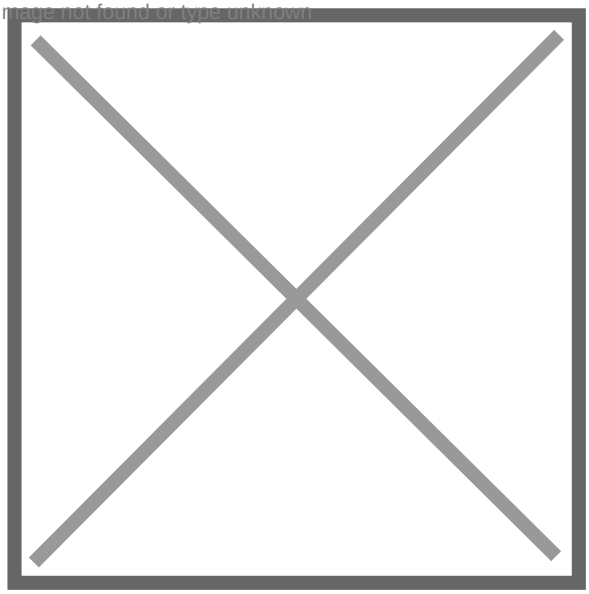

# Avantages et inconvénients d'une sci

Par **bichic**, le **06/04/2011** à **01:19**

Bonjour,
je vis en concubinage et désire acquérir un bien immobilier en partage avec ma concubine,mère de notre enfant.Pour des raisons de discrétion familiale et de transparence fiscale on me laisse entendre de constituer une SCI.
Peut-on me résumer clairement les avantages et inconvénients de ce choix éventuel ou me suggérer un autre montage ?
Par avance, merci.

Par **mimi493**, le **06/04/2011** à **01:42**

Le SCI pour protéger un bien en concubinage est un mythe, une mode (quant à la discrétion, une SCI est enregistrée et se trouve en 2 minutes sur le Web)

Il faut d'abord déterminer ce que vous voulez faire et pourquoi.
Protéger le survivant en cas de décès de l'autre ?
Se protéger en cas de séparation ?
Protéger l'enfant ?
D'où proviennent les fonds ?

Sachez qu'acheter en commun, en concubinage, finit le plus souvent très très mal

Par **bichic**, le **06/04/2011** à **11:31**

votre réponse nous demande un peu de réflexion !...Je reviendrai avec + de précisions.Merci

Par **edith1034**, le **06/04/2011** à **13:00**

BONJOUR

la SCI a l'avantage de définir clairement les parts de chacun et ne pas se retrouver en indivision de 50 -50

l'inconvénient sont les frais de toute société même si la SCI a des frais limités

pour tout savoir sur la SCI

http://www.fbls.net/SCIINFO.htm

La SCI est intéressante pour se faire du locatif

en cas de concubinage le plus simple est de se pacser

pour tout savoir sur le pacs

http://www.fbls.net/pacscreation.htm

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés